

Les honoraires ne seront pas indexés

SANTÉ Un gain de 82,4 millions d'euros

Nous traversons une période difficile », reconnaît la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block (VLD). En 2016, les divers assainissements du budget des soins de santé atteindront donc la somme totale de 408,3 millions d'euros, pour un budget global qui se limitera à 23,617 milliards.

Parmi les mesures d'assainissement, on notera la non-indexation des honoraires, ce qui représente un effort de 0,62 % sur la masse des honoraires. Mais le cabinet de la ministre contextualise : un effort d'indexation de 0,53 % avait été consenti en 2015, années où les salariés, eux, ont fourni un effort de l'ordre de 2 % suite au saut d'index.

Rigueur, mais aussi une somme d'initiatives nouvelles

Dans un même mouvement cependant, la ministre se réjouit d'avoir pu libérer 164,3 millions pour des initiatives nouvelles de santé. C'est ainsi que près de 4,7 millions ont été dégagés pour permettre aux hôpitaux psychiatriques spécialisés de recruter du personnel pour les « doubles diagnostic », ces malades at-

teints à la fois de handicap mental et de problèmes psychiques. Un soutien de 1,17 million est dégagé pour l'accompagnement des transgenres. Quatre millions permettront par ailleurs la cryogénéisation des spermatozoïdes, ovules et tissus ovariens des jeunes patients atteints du cancer, ce qui leur permettra d'être traités mais de conserver une capacité de reproduction avec leur propre matériel génétique.

De manière plus classique mais plus pressante encore, 12 millions sont dégagés pour augmenter les allocations de permanence destinées aux services d'ambulance dans le cadre de l'aide médicale urgente.

Une enveloppe conséquente est par ailleurs consacrée à l'équipement informatique (ICT) des hôpitaux, pas moins de 40,2 millions qui devraient permettre un échange rapide et aisé d'informations entre les services mais aussi les établissements, chaque patient devant disposer désormais d'un dossier électronique.

Quant au prochain accord Medicomut, la ministre l'a provisionné par une autre enveloppe de 25 millions d'euros. ■

A.L.